

Schlussabstimmung – Vote final

Für Annahme des Beschlussentwurfes 152 Stimmen
(Einstimmigkeit)

An den Ständerat – Au Conseil des Etats

89.044

**Ergänzungsleistungen AHV/IV.
Bundesgesetz. Aenderung
Prestations complémentaires AVS/AI.
Modification de la loi**

Siehe Seite 1394 hiervor – Voir page 1394 ci-devant

Beschluss des Ständerates vom 5. Dezember 1989
Décision du Conseil des Etats du 5 décembre 1989

89.068

**Rebbaubeschluss vom 22. Juni 1979.
Verlängerung
Arrêté sur la viticulture du 22 juin 1979.
Prorogation**

Siehe Seite 2177 hiervor – Voir page 2177 ci-devant

Beschluss des Ständerates vom 15. Dezember 1989
Décision du Conseil des Etats du 15 décembre 1989

Schlussabstimmung – Vote final

Für Annahme des Beschlussentwurfes 140 Stimmen
Dagegen 1 Stimme

An den Bundesrat – Au Conseil fédéral

Schlussabstimmung – Vote final

Für Annahme des Beschlussentwurfes 154 Stimmen
(Einstimmigkeit)

An den Ständerat – Au Conseil des Etats

89.050

**Rheinschiffahrt. Abkommen
Navigation du Rhin. Convention**

Siehe Seite 2177 hiervor – Voir page 2177 ci-devant

Beschluss des Ständerates vom 4. Dezember 1989
Décision du Conseil des Etats du 4 décembre 1989

Schlussabstimmung – Vote final

Für Annahme des Beschlussentwurfes B 150 Stimmen
(Einstimmigkeit)

An den Ständerat – Au Conseil des Etats

89.045

**Truppenordnung. Revision
Organisation des troupes. Révision**

Siehe Seite 2206 hiervor – Voir page 2206 ci-devant

Beschluss des Ständerates vom 15. Dezember 1989
Décision du Conseil des Etats du 15 décembre 1989

Schlussabstimmung – Vote final

Für Annahme des Beschlussentwurfes 136 Stimmen
(Einstimmigkeit)

An den Bundesrat – Au Conseil fédéral

Le président: Nous arrivons presque au terme de nos travaux de cette session. J'aimerais prendre congé avec trois de nos collègues. Un collègue nous a adressé sa démission pour la fin de cette session, il s'agit tout d'abord de Mme Fetz de Bâle-Ville. Devenue conseillère nationale en juin 1985, en tant que représentante des organisations progressistes, Mme Fetz s'est spécialement intéressée aux questions sociales et énergétiques. Elle a fait entendre sa voix en faveur d'une politique étrangère plus ouverte. Mme Fetz s'est également illustrée dans le combat pour l'égalité entre l'homme et la femme, en présentant une initiative parlementaire à ce sujet. Nous adressons nos remerciements à Mme Fetz pour la part qu'elle a prise à nos travaux. A Mme Fetz vont nos meilleurs voeux pour l'avenir. (*Applaudissements*)

Nous prenons également congé d'une autre collègue démissionnaire, il s'agit de Mme Doris Morf qui avait été élue la première fois en 1975, en tant que socialiste zurichoise. L'activité de journaliste et d'écrivain a prédisposé Mme Morf à s'engager dans les questions culturelles. Elle a fondé le groupement des parlementaires pour la culture. L'action de Mme Morf, dans les commissions comme au plénum, témoigne de la diversité de ses préoccupations. Ces dernières années, Mme Doris Morf a déployé une activité intense et féconde à la tête de la délégation suisse auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. A ce titre, elle a droit à nos vifs remerciements. Nous souhaitons à Mme Morf beaucoup de satisfaction dans ses activités futures. (*Applaudissements*)

Rheinschiffahrt. Abkommen

Navigation du Rhin. Convention

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1989
Année	
Anno	
Band	V
Volume	
Volume	
Session	Wintersession
Session	Session d'hiver
Sessione	Sessione invernale
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	15
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	89.050
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	15.12.1989 - 08:00
Date	
Data	
Seite	2280-2280
Page	
Pagina	
Ref. No	20 018 151

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.